

(1)

(N° 120.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 MARS 1886.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1886 ⁽¹⁾.

AMENDEMENT.

Les soussignés proposent de porter à 329,515 francs le crédit de l'article 44 du budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. (Matériel des universités, etc.)

E. JAMME.
HIPPOCRATE CALLIER.
A. WAGENER.
A. MAGIS.

(1) Budget, n° 84, VI (session de 1884-1885).
Amendements du Gouvernement, nos 5, VI et 100.
Rapport, n° 90.
Amendement, n° 113.
